

**Communication du Président du Conseil régional
à la Séance plénière**

Réunion du 16 octobre 2014

Objet : Orientations Budgétaires 2015

Conformément à l'article L 4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil régional sur les orientations budgétaires.

Ce débat a pour but d'introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire que la Région entend suivre dans la préparation du Budget primitif 2015, en tenant compte du contexte économique général, des informations financières connues au titre du projet de loi de finances, des évolutions juridiques induites par les divers textes adoptés par le Parlement depuis le vote du dernier budget, de l'impact des nouvelles générations de contractualisations signées par la Région et des évolutions réglementaires survenues depuis un an.

Introduction

La préparation du budget 2015 s'effectue dans un contexte difficile : la croissance économique et l'inflation restent trop faibles en France, comme dans l'ensemble de la zone Euro.

Face au risque déflationniste, la Banque Centrale Européenne a pris des mesures exceptionnelles de baisse de taux directeurs et de rachats de dettes d'entreprises, la Commission Européenne annonçant quant à elle un plan de relance de l'investissement de l'ordre de 300 Mds € sur 3 ans.

Le gouvernement engage une politique de stabilisation des comptes publics et de soutien ciblé à certains secteurs comme aux citoyens les plus fragilisés. Cela passe par la reconquête de la compétitivité des entreprises par la compression des dépenses de l'Etat et la réduction des dotations aux collectivités territoriales.

Parallèlement d'importantes réformes structurelles sont engagées pour optimiser l'action publique : la réforme territoriale attribuera de nouvelles compétences aux conseils régionaux, ajoutant ainsi à la gestion directe des fonds européens de nouveaux leviers pour agir sur le territoire en faveur du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la recherche, de l'innovation et de la mobilité.

En 2015 le budget de la Région Centre s'articulera autour de trois objectifs :

- Maintenir un haut niveau d'investissement, afin de soutenir l'économie régionale (les lycées, le THD et les territoires solidaires),
- Stabiliser les dépenses de fonctionnement, dont la hausse tendancielle, en partie imputable à des engagements contractuels devra être contenue au moins au même niveau que l'année passée, notamment par la maîtrise de la masse salariale,
- Utiliser les conditions favorables de recours à l'emprunt (taux faibles et convention avec la Banque Européenne d'Investissement) pour soutenir l'investissement en stabilisant le niveau de la dette. Et en utilisant les marges que confèrent un niveau d'endettement faible et de nouvelles extinctions d'emprunt

Le budget sera résolument tourné vers les priorités données au développement économique et à l'emploi, à la recherche, à l'innovation, à la formation, à la solidarité et à l'aménagement du territoire.

François Bonneau
Président de la Région Centre.

SOMMAIRE

I – LES PRIORITES DE L’ACTION REGIONALE EN 2015

A- Les priorités du développement économique au service de l'emploi

B- Les priorités pour l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi

C- Les priorités de la solidarité de la région en direction des territoires et de la ruralité

II – LA MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DANS LE BUDGET 2015

A– Des ressources régionales en mutation

B– Des dépenses contenues et optimisées

III - ANNEXES

Comparaisons interrégionales (15 annexes)

I- LES PRIORITES DE L'ACTION REGIONALE EN 2015

A- Les priorités du développement économique au service de l'emploi

L'enquête Insee Conjoncture Centre de juillet 2014 pointe un début d'année délicat dans l'ensemble de la France, avec un ralentissement de l'activité et un recul de l'emploi salarié dans les secteurs marchands. Le secteur de la construction est notamment touché, avec une dégradation de l'emploi permanent et intérimaire et de nombreuses défaillances d'entreprises.

Le marché du travail se maintient en région avec un taux de chômage stable à 9,2 %, toujours inférieur au niveau métropolitain. Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi s'est légèrement réduit en début d'année, et les offres d'emploi sont plus nombreuses alors qu'elles diminuent en métropole.

La Région Centre mènera en 2015 une politique volontariste de soutien à l'investissement et aux entreprises pour accroître l'activité économique et préserver ou créer des emplois.

La recherche et l'innovation seront soutenues, ainsi que l'enseignement supérieur. Les dynamiques enclenchées sur le territoire par l'appel à projet innovation TPE et PME et par l'appel à manifestation d'intérêt « Ambition recherche et développement 2020 » sont réelles et seront renforcées.

Enfin, pour répondre toujours mieux aux besoins exprimés par les acteurs et s'adapter à un environnement en mutation, l'année 2015 sera celle de la refonte des aides économiques de la Région et d'une nouvelle étape dans l'action avec la Banque Publique d'Investissement.

1- Prioriser l'investissement pour soutenir l'activité des entreprises par

- a) L'accélération des financements des projets de territoire dans les contrats de territoire

La Région Centre a décidé de modifier de façon transitoire les règles de cofinancement des projets des collectivités dans les contrats : les taux d'intervention régionaux seront revus à la hausse et les montants évolueront afin de permettre le financement de projets en cours de finalisation et l'accélération des mises en chantier en soutien immédiat aux entreprises du secteur.

- b) L'accélération des investissements régionaux et le déploiement du photovoltaïque dans les lycées

La Région soutiendra le secteur du bâtiment et travaux publics en accélérant les projets en cours dans les lycées et dans les CFA, principalement réalisés par des entreprises régionales. Parallèlement, l'effort régional sur les travaux de petit entretien courant dans les lycées et sur le renouvellement du parc informatique sera accru sensiblement.

Un programme de déploiement de panneaux photovoltaïques sera mis en œuvre sur les toitures d'une partie des lycées de la région. Cette configuration permet à de petits opérateurs locaux de se positionner et contribue ainsi à structurer la filière de l'énergie renouvelable en Région Centre.

c) L'appui aux Départements pour le déploiement du THD

La Région Centre augmentera son soutien pour accélérer les déploiements dans le courant de l'année 2015 et accompagner les projets engagés par les conseils généraux et les communautés de communes.

d) La mobilisation du partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement pour les projets liés à la performance énergétique

Le secteur du bâtiment et travaux publics sera aussi soutenu par la mobilisation du partenariat Prévéo pour permettre aux porteurs de projet de bénéficier de financements à taux bonifiés amplifiant les programmes de performance énergétique. La Région Centre poursuivra son soutien aux programmes de rénovation thermique du parc locatif des bailleurs sociaux.

e) L'accompagnement des branches majeures de l'économie régionale au sein des pôles de compétitivité et des clusters

Les secteurs de la cosmétique, des systèmes d'énergie électrique, du caoutchouc et des sciences de l'eau seront soutenus dans leurs démarches de transfert de technologie par l'intermédiaire du financement des différents pôles de compétitivité.

Le secteur du tourisme sera en particulier accompagné par la Région en 2015 avec la création du nouveau cluster « tourisme et patrimoines ».

f) Le soutien aux projets de l'économie circulaire

La Région Centre, en partenariat avec l'ADEME, s'est engagée dans le développement d'une économie circulaire qui enclenche la mutation de l'appareil productif adossée à la transition écologique. Un appel à projet a permis d'identifier différentes initiatives qui seront soutenues par la Région en 2015 parce qu'elles contribuent à l'émergence de modèles économiques alternatifs innovants ancrés dans le tissu économique et social local.

g) Une attention soutenue à l'agriculture en Région Centre

Le monde agricole connaît une phase de grande instabilité des productions et des cours pénalisant de nombreuses exploitations. Les actions en faveur de la promotion des produits agricoles et de l'agriculture régionale seront amplifiées avec la montée en puissance du label « C du Centre ». L'adaptation du Cap'Légumes permettra d'apporter des réponses pertinentes aux contraintes spécifiques actuelles du secteur maraîcher.

2- Accentuer encore l'effort pour la recherche et l'innovation par

a) Le déploiement de la Stratégie Régionale de l'Innovation :

L'année 2015 verra le déploiement de l'intégralité des mesures prévues par la SRI-SI et l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches innovantes.

b) Le lancement de deux nouveaux projets liés aux AMI « Ambitions Recherche Développement 2020 »

En 2015 la Région Centre poursuivra son effort en soutenant deux nouveaux projets supplémentaires dans le secteur de la cosmétique d'une part et dans le secteur de l'instrumentation et de la métrologie environnementale d'autre part.

c) La montée en puissance des formations d'ingénieurs en Région Centre avec l'INSA Val de Loire et Polytech Chartres

En 2015, l'INSA Val de Loire formera près de 600 ingénieurs dans les domaines de la « maîtrise des risques industriels », du « génie des systèmes industriels », de « l'efficacité énergétique, durabilité et sécurité » ou de la « sécurité et technologies informatiques ».

Parallèlement la Région Centre accompagnera la création d'une formation d'ingénieurs à Chartres dans le domaine du « génie industriel appliqué à la pharmacie et à la cosmétique », localisée à Chartres et soutenue par Cosmetic Valley, Polepharma et la CCI d'Eure et Loir. L'objectif est l'ouverture pour la rentrée 2015, avec à terme une capacité de formation de 200 étudiants.

d) L'accompagnement des projets PME liés aux appels à projets 2013 et 2014

La démarche d'innovation enclenchée les années précédentes sera approfondie en 2015 par le lancement d'un nouvel appel à projets. Le Fonds d'amorçage Emergence Innovation et le Diagnostic Innovation Croissance seront actionnés pour soutenir la dynamique de l'innovation en Région Centre.

Par ailleurs en complément de l'innovation, les actions en faveur de l'internationalisation des entreprises seront poursuivies.

3- Dynamiser les soutiens aux entreprises en région par la réforme des aides régionales aux entreprises

La refonte complète des Contrats d'Appui aux Projets des entreprises industrielles et artisanales sera engagée dès 2015 pour plus de clarté, de réactivité et de complémentarité.

En limitant le nombre de pièces justificatives demandées, en versant un acompte de 50% dès la signature des conventions et en dématérialisant les procédures, les services régionaux évoluent pour simplifier les démarches des entreprises.

Un portail commun avec la Banque Publique d'Investissement permettra aux entreprises de visualiser les dispositifs de financement et de garantie dont elles peuvent bénéficier. Un nouvel outil de prêt commun sera par ailleurs mis en place.

B- Les priorités pour l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi

Le diplôme et la qualification demeurent des armes essentielles pour entrer sur le marché du travail ou progresser ensuite. La situation est particulièrement difficile pour ceux qui sortent du système scolaire sans qualification dans un système qui sur-valorise le diplôme par rapport à l'expérience personnelle.

Les entreprises, pour évoluer dans un environnement très compétitif, doivent pouvoir mobiliser des salariés qualifiés dans les territoires où elles sont implantées.

Une nouvelle étape de décentralisation a clarifié le rôle des régions en matière de formation professionnelle et 2015 sera l'occasion de se saisir de nouvelles compétences.

1- Accentuer la mobilisation pour l'éducation et la réussite de tous les jeunes par

- a) Le développement dynamique de la carte des formations professionnelles en lycées professionnels et dans l'apprentissage

La carte des formations professionnelles sera le levier permettant d'élever le niveau de qualification dans une logique de filière de formation et de territorialisation de l'offre pour rapprocher les formations des besoins des territoires.

En 2015 la Région poursuivra ses efforts notamment pour développer l'apprentissage dans les niveaux de qualification supérieurs, en ouvrant de nouvelles formations et en augmentant le nombre de places offertes dans les lycées professionnels et agricoles et dans les CFA.

- b) Le déploiement du numérique dans l'éducation pour favoriser la réussite

La Région poursuivra en 2015 le renouvellement de 2500 postes informatiques et de 10000 systèmes d'exploitation dans les lycées et les CFA. Des équipes de maintenance territorialisées seront créées afin que ces équipements deviennent une ressource fiable mobilisable à des fins pédagogiques.

La dotation en tablettes numériques aux lycées et aux CFA, sur la base d'un appel à projet simplifié exposant les utilisations pédagogiques individuelles ou collectives sera poursuivie en 2015, incitant ainsi les équipes pédagogiques à engager un virage important au service de la réussite de chaque élève.

Après un déploiement dans l'intégralité des lycées publics de la Région, l'année 2015 verra Net O'Centre étendu à l'ensemble des CFA, offrant ainsi un outil adapté aux apprentis qui alternent formation entreprise et cours théoriques.

- c) Le renforcement des aides financières aux familles, agir pour l'égalité des chances

La gratuité totale des manuels scolaires, y compris les manuels non transmissibles, pour tous les lycéens sera maintenue. L'aide au premier équipement professionnel pour les lycéens professionnels, les apprentis et les élèves aide-soignant sera reconduite.

L'aide à la restauration scolaire et le gel des tarifs seront poursuivis. Ce soutien régional pour les familles à faibles revenus, en surendettement ou au chômage garantit l'accès de tous à la restauration scolaire et à l'hébergement.

Le soutien à l'accès à la culture et au sport à travers le Chéquier CLARC sera reconduit, ainsi que les aides à la mobilité européenne.

- d) Le soutien aux actions éducatives concourant à la mise en œuvre de l'autonomie et de la responsabilité par tous les jeunes

Les dispositifs du Plan Avenir Jeunes en Région Centre permettant à chaque jeune de devenir acteur de sa propre réussite seront poursuivis : aide au permis de conduire, aide au transport en TER des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle, aide à la préparation du BAFA, aide remboursable au dépôt de garantie pour le logement, aide à la mutuelle, ou bien encore soutien aux projets ID en campagne portés par les jeunes.

Les politiques éducatives impulsées par la Région seront maintenues, notamment « Aux arts lycéens », « Lycéen, bien dans son corps, bien dans sa tête », « lycéens – citoyens » et « CiT'lycées ».

- e) La lutte contre le décrochage scolaire

Les actions de lutte contre le décrochage telles que « Assure ta rentrée » et « Assure ton année » seront pérennisées. Les actions de prévention, telles que le financement de modules de formation de « Français Langue Etrangère » ou la mise en place d'espaces de médiation dans les CFA visant à diminuer le nombre de ruptures de contrat d'apprentissage seront reconduites, de même que celles en matière d'orientation et de découverte des métiers.

2- Favoriser la qualification professionnelle et l'emploi des jeunes et des salariés par

- a) Le renforcement de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi en lien avec l'évolution des métiers et des emplois

En 2015 la Région Centre adaptera ses dispositifs pour former les nouveaux publics dont elle devient responsable (détenus, Français de l'étranger et demandeurs d'emplois handicapés) en application de la Loi formation professionnelle, emploi et démocratie

sociale du 5 mars 2014, et poursuivra les efforts entrepris en maintenant le « Fonds RéActif Emploi Formation » et le « Fonds jeune : objectif qualification pour l'emploi ».

La Région poursuivra enfin son soutien à l'apprentissage en reconduisant la prime spécifique de 500€ instituée en 2014 pour les entreprises de moins de 11 salariés, n'ayant jamais recruté d'apprentis ou n'en ayant pas recruté depuis au moins cinq années, et, recrutant un apprenti préparant une formation de niveau V.

- b) Le déploiement des formations sanitaires sur tous les territoires de la Région en lien avec les besoins

Les efforts en matière de formations sanitaires et sociales seront poursuivis. L'ouverture de sessions de formation décentralisées au plus près des besoins des territoires est efficace et permet d'accroître les niveaux de qualification sur l'ensemble du territoire régional. Les investissements de la Région pour moderniser les Etablissements de Formation Sanitaires et Sociales seront poursuivis.

- c) Le soutien renforcé aux emplois d'avenir et aux emplois associatifs

La Région Centre poursuit son objectif de création ou de maintien de 10000 emplois non-délocalisables sur le territoire régional : le travail avec le réseau de conseillers au sein de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) et les partenariats menés avec l'Eure et Loir, l'Indre-et-Loire, et le Loir-et-Cher pour recruter et former des jeunes dans les établissements médico-sociaux seront poursuivis, ainsi que le dispositif CAP'ASSO.

- d) Le déploiement du SPRO sur tout le territoire de la région par la mise en complémentarité des structures autour de projets communs et la mise en place du Conseil en Évolution Professionnelle

Le Service Public Régional de l'Orientation sera lancé en 2015. Outil de mise en œuvre du droit à être informé, conseillé et accompagné gratuitement tout au long de la vie en matière d'orientation professionnelle, le SPRO sera déployé sur l'ensemble du territoire de la Région Centre dans une logique de complémentarité et de projets communs avec les structures existantes.

Le SPRO délivrera le « Conseil en Formation Professionnelle » permettant l'accompagnement des projets d'évolution professionnelle en lien avec les besoins économiques du territoire.

C- Les priorités de la solidarité de la région en direction des territoires et de la ruralité

La solidarité, à plus forte raison en temps d'incertitudes, est la valeur fondamentale qui irrigue les politiques régionales.

En articulant les ressources de l'Europe et de l'Etat pour amplifier la portée des politiques régionales, en contractualisant avec les collectivités infrarégionales, en promouvant la cohésion sociale, la préservation de l'environnement et l'émancipation de chacun par le

sport, la culture, nous contribuons à rendre notre territoire attractif. Notre identité, c'est d'abord la solidarité entre les générations et entre les territoires. En Région Centre la ruralité et l'attractivité se conjuguent.

1- Déployer les interventions de l'Europe de manière réactive (FEDER, FSE, FEADER) dans le cadre des nouvelles compétences de la région

La Région Centre est devenue en 2014 autorité de gestion des fonds européens FEDER, FSE et FEADER pour la programmation 2014-2020.

Dès 2015 la Région recevra un volume plus important de crédits permettant d'accroître significativement les politiques mises en œuvre sur le territoire. Conformément aux engagements pris par la Région Centre devant la Commission Européenne, les Programmes Opérationnels seront caractérisés par la concentration et la cohérence des interventions sur le territoire.

L'exercice de cette nouvelle compétence sera facilité par le transfert ou la mise à disposition par l'Etat de 26 postes ETP au sein de la collectivité progressivement jusqu'en 2016.

2- Rendre effective la mise en œuvre du contrat de plan 2015- 2020 dès le début de l'année 2015 par une articulation dynamique entre les fonds apportés par l'Etat, la Région, les départements et les agglomérations

Les dimensions Emploi et Formation irrigueront l'ensemble des thématiques du CPER couvrant la période 2014/2020.

La Région Centre, une fois les enveloppes connues, engagera la mise en œuvre du nouveau CPER.

3- Renforcer la solidarité avec tous les territoires par la priorité maintenue aux moyens financiers des politiques territoriales

Les concours financiers prévus par les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale et les Contrats Ville Moyenne font de la Région Centre la première collectivité au service de la ruralité. L'effort global de la Région en matière d'aménagement du territoire sera maintenu.

Dans le cadre du Plan Ambition Santé qui prévoit de porter à 100 le nombre de MSP pour lutter contre la désertification médicale, la Région cofinancera en 2015 la réalisation de 15 nouveaux projets.

L'action de la Région en faveur de la rénovation urbaine sera poursuivie en partenariat avec l'Etat et l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, notamment sur la rénovation thermique de logements sociaux.

4- Assurer l'attractivité et la qualité de vie sur tous les territoires par

- a) Le soutien aux équipements, à la pratique et aux événements sportifs

La Région maintiendra son effort en faveur du développement des pratiques sportives professionnelles et amateurs sur l'ensemble du territoire régional, tant au travers des conventions d'objectifs et de moyens avec les ligues qu'au travers du soutien aux manifestations et aux rencontres sportives.

- b) Le soutien aux Projets Artistiques et Culturels de Territoire au service de l'ambition culturelle de la Région

La Région Centre poursuivra en 2015 ses efforts pour faire naître une offre artistique et culturelle ambitieuse sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur l'exceptionnel patrimoine naturel et culturel de notre région et la forte densité des acteurs culturels.

Les soutiens aux PACT, qui permettent d'assurer la cohérence de l'intervention régionale avec les autres collectivités territoriales, et les investissements structurants pour notre territoire seront poursuivis.

- c) La valorisation des actions en faveur du climat, de l'environnement et de la biodiversité

L'engagement de la région pour préserver l'environnement portera notamment sur les contrats de rivière, la préservation des espaces naturels, le développement des trames vertes et bleues et les actions de préservation de la biodiversité. La Région donnera plus de lisibilité à ses politiques en faveur du climat et de la transition énergétique, en leur apportant une nouvelle impulsion. Elle soutiendra en particulier toutes les mobilisations des différents acteurs du territoire dans le cadre de la préparation du sommet international sur le climat à Paris en 2015.

L'éducation à l'environnement sera confortée par le soutien aux associations et à l'EcoPôle, en parallèle aux travaux de connaissance et de sensibilisation participant à la structuration de l'Observatoire régional de la biodiversité.

- d) La mobilisation en faveur du tourisme avec les hébergements touristiques, les grands sites et les itinéraires véloroutes

En 2015 des dispositifs spécifiques seront mis en œuvre pour renforcer l'attractivité touristique de la Région.

L'opération « Premières vacances en famille » destinées aux publics fragilisés sera poursuivie et le tourisme pour tous sera conforté. La diversification de la gamme de l'offre d'hébergement touristique permettra dans la même optique d'accueillir les cyclos campeurs circulant sur la Loire à Vélo ou les véloroutes régionales. La Région développera aussi particulièrement la filière de randonnée pédestre.

La Région poursuivra ses participations pour achever la réalisation des véloroutes structurantes devant irriguer l'ensemble du territoire régional et permettre la découverte

des richesses culturelles et naturelles des six départements de la Région. A terme notre ambition reste de devenir la première région de tourisme à vélo.

Les actions de promotion des grands sites patrimoniaux et des parcs et jardins de la Région seront poursuivies.

II – LA MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DANS LE BUDGET 2015

A- Des ressources régionales en mutation

1- Prendre en compte l'accroissement de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics

La Région Centre participera de nouveau au redressement des comptes publics en 2015. Cette contribution de l'ensemble des collectivités territoriales s'inscrit dans le cadre du programme de stabilité 2014-2017 et de la prévision de réduction du déficit public à 3 % en 2017. Les collectivités territoriales contribueront à l'effort de réduction de la dépense publique à hauteur de 11 Mds € sur la période 2015-2017.

D'après les chiffres de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) présentés au Comité des finances locales (CFL), la contribution des collectivités territoriales devrait être de 3,67 Mds € en 2015 et en 2016 puis de 3,66 Mds € en 2017. En 2015, dans l'hypothèse où les règles de calcul des contributions de chaque catégorie de collectivités au redressement des comptes publics pour 2015 demeurent inchangées, la contribution du bloc régional serait de 0,445 Mds € (12 %).

2- Intégrer la hausse du produit de certaines recettes de fonctionnement

a) La baisse des dotations de l'Etat atténuée par la hausse du produit des autres recettes de fonctionnement

Si le montant des dotations diminue à hauteur de 18,3 M€ en 2015, le montant global des recettes de fonctionnement ne diminuera pas d'autant de BP à BP. En effet, la baisse des dotations de l'Etat sera atténuée, en tout ou partie, par la hausse du produit des autres recettes de fonctionnement. Ces recettes supplémentaires ne résultent pas d'une augmentation de la pression fiscale.

Outre les ressources issues de la fiscalité directe et indirecte, corrélées à la reprise progressive de l'activité économique, la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 des fonds européens par la Région ainsi que le nouveau panier de ressources fiscales se substituant à l'ancienne dotation générale de décentralisation pour la formation professionnelle et l'apprentissage (DGD FPA) expliquent pour partie la hausse de certaines recettes. Au final, les recettes de fonctionnement diminueront légèrement en 2015.

En effet, la mise en œuvre de la programmation 2014-2020 des fonds européens par la Région en qualité d'autorité de gestion conjuguée à la montée en puissance des actions régionales sur le territoire dans le cadre de la stratégie de la politique de cohésion européenne devrait entraîner une augmentation des recettes issues des fonds européens perçues par la Région en qualité de bénéficiaire final. Par ailleurs, la substitution de l'ancienne dotation générale de décentralisation pour la formation professionnelle et l'apprentissage par de nouvelles ressources dynamiques depuis l'exercice 2014 – aux deux tiers composées par les frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe

d'habitation, de la CFE et de la CVAE – permet d'anticiper une hausse du produit pour l'exercice 2015.

b) Une évolution des ressources de fiscalité directe et indirecte liée à la reprise de l'activité économique à partir de l'année 2015

Si sous le double effet du contexte économique difficile et du ralentissement de la consommation des ménages, les ressources fiscales perçues par les régions ont été particulièrement exposées à la conjoncture économique, le redémarrage très progressif de l'activité économique devrait permettre de dégager quelques marges supplémentaires.

Au plan national, une croissance de + 1 % est prévue, fondée sur une reprise progressive de l'investissement des entreprises, une évolution de la consommation des ménages et les premiers effets des mesures prises en faveur de la compétitivité des entreprises françaises.

Cartes grises

Au plan régional, le produit correspondant à la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation devrait augmenter avec la reprise du marché automobile français. Le bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE) prévoit une hausse des immatriculations françaises comprise entre 3 et 4 % en 2015.

CVAE

Le produit de la CVAE devrait rester stable en 2015. Néanmoins, de BP à BP, il progresse mécaniquement de 2 %, le produit de la CVAE constaté au titre de l'exercice 2014 ayant été supérieur au montant anticipé dans le budget primitif.

TICPE

Le recul de la consommation de carburant s'est poursuivi au cours du premier semestre 2014 mais à un rythme nettement moins élevé qu'auparavant, tous carburants confondus. L'Union française des industries pétrolières (UFIP) ainsi qu'une étude du cabinet Wood Mackenzie anticipent une baisse de 10 % de la consommation de carburant d'ici à 2020. La réglementation de plus en plus stricte sur les émissions de CO2 et les normes en termes d'économies de carburant incitent les constructeurs à utiliser des matériaux plus légers de nature à améliorer le rendement des moteurs des véhicules commercialisés. Cette tendance baissière contraint les recettes liées à la modulation et à la majoration Grenelle du tarif de la TICPE (cf. rapport de l'Assemblée Plénière du 16 octobre 2014).

Taxe d'apprentissage

L'entrée en vigueur de la réforme de la nouvelle taxe d'apprentissage, procédant à la fusion de la taxe d'apprentissage (0,50 %) et de la contribution au développement de l'apprentissage (0,18 %), devrait permettre de bénéficier d'une nouvelle ressource fiscale dynamique. A compter de 2015, les ressources de l'apprentissage sont remplacées par une part du produit de la nouvelle taxe d'apprentissage (51%) ainsi qu'une fraction supplémentaire de la TICPE dont le caractère dynamique repose sur l'évolution de la masse salariale.

3- Anticiper l'impact défavorable de la suppression de la taxe professionnelle renforcé par la contribution régionale au titre de la péréquation des ressources « post-TP »

Si la suppression de la taxe professionnelle (TP) au profit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a privé les collectivités territoriales d'une recette aussi dynamique, les incertitudes liées au dynamisme du produit de la CVAE et à sa volatilité demeurent réelles, renforcées par la mise en œuvre du dispositif de péréquation des ressources post-TP.

Depuis la mise en œuvre de la réforme fiscale (2010), la Région s'est vue privée de « l'effet taux » dont elle disposait sur les anciennes ressources ainsi que de « l'effet base » avec un dynamisme égal à + 4,5 % par an.

De nombreuses incertitudes demeurent quant au dynamisme réel du produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : en effet, le dynamisme de la CVAE depuis sa mise en œuvre pourrait s'expliquer, au moins pour partie, par la montée en puissance progressive du nouveau dispositif fiscal – caractérisée par des rappels de CVAE auprès des entreprises avec des encaissements tardifs de produits correspondant à des exercices fiscaux antérieurs – ainsi que par la mise en application de l'article 79 de la loi de finances initiale (LFI) pour 2014 avec une augmentation du coefficient de pondération applicable aux établissements industriels dans la répartition du produit.

La très grande volatilité du produit de la CVAE d'un exercice à l'autre rend également très complexe la gestion du dispositif de péréquation des ressources post-TP. Créé à la suite de la réforme de la fiscalité directe locale, il a été mis en place pour la première fois en 2013 et consiste en une convergence vers la moyenne nationale des taux de croissance régionaux de l'ensemble des ressources issues de la suppression de la taxe professionnelle (TP) et perçues par les régions (CVAE, IFR, DCRTP, FNGIR). La Région Centre était bénéficiaire du dispositif au cours des exercices 2013 (0,5 M€) et 2014 (5,6 M€). En effet, sur la période 2011-2013, le produit cumulé des ressources post-TP de la Région Centre a progressé nettement moins vite (+ 4,57 %) que l'ensemble des autres régions (+ 8,20 %). La situation s'inverse pour l'exercice 2015 : le produit cumulé des ressources prises en compte progresse plus vite pour la Région Centre (+ 7 %) que pour l'ensemble des autres régions (+ 6,3 %).

En 2015, la Région Centre sera contributrice au titre de la péréquation des ressources post-TP.

4- Accentuer la synergie entre les moyens financiers de la Région et les fonds européens

Le transfert de l'autorité de gestion des fonds européens de l'Etat aux Régions constitue une réelle opportunité. Jusqu'à la programmation 2007-2013, l'Etat en assumait la responsabilité et donnait délégation aux régions pour la sélection, l'instruction et le paiement d'une partie des projets financés par les crédits européens.

Le transfert aux Régions de tout ou partie de la gestion des programmes européens prévu par l'article 78 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM), en qualité d'autorité de gestion ou bien par délégation de gestion, permettra aux régions françaises de bénéficier des mêmes compétences que les autres régions européennes. Coïncidant avec la mise en œuvre de la nouvelle programmation 2014-2020 des fonds européens, ce nouveau transfert de compétences devrait favoriser une meilleure articulation des politiques publiques ainsi qu'un développement plus équilibré sur l'ensemble du territoire régional.

En qualité d'autorité de gestion, la Région Centre sera amenée à assurer la gestion de trois fonds européens : le FEDER, le FSE et le FEADER. Elle disposera d'une enveloppe de près de 627 M€ répartis entre trois programmes :

- programme opérationnel (PO) plurifonds FEDER/FSE « Centre » (181,5 M€ de FEDER et 61,5 M€ de FSE) ;
- PO plurirégional FEDER « Loire » (33 M€) ;
- Programme de développement rural (PDR) FEADER « Centre » (351 M€).

La politique de cohésion définie par l'Union européenne – permettant d'investir jusqu'à 351,8 Mds € entre 2014 et 2020 – s'inscrit dans un nouveau cadre d'intervention fondé sur une stratégie baptisée « Europe 2020 » puis déclinée localement dans les programmes propres aux Régions avec une concentration des crédits européens et une intervention ciblée des fonds européens sur les orientations stratégiques européennes définies comme prioritaires. Ainsi, la recherche et l'innovation, les technologies de l'information et de la communication, la compétitivité des PME et la transition énergétique devront concentrer 80 % des crédits FEDER. Le FSE portera prioritairement sur l'emploi et la mobilité, l'amélioration de l'éducation, l'inclusion sociale et l'amélioration de l'administration publique.

Ce transfert de compétences sera accompagné d'un transfert de personnels de l'Etat. Le financement des personnels en charge de la mise en œuvre des fonds européens sera effectué, indifféremment de l'employeur, par les crédits réservés à l'assistance technique des programmes européens 2014-2020.

Grâce à un volume de fonds européens gérés par la Région beaucoup plus important à partir de 2015 (de 134 M€ sur la programmation précédente à 627 M€), le volume global des crédits régionaux additionné aux fonds européens sera plus important en 2015 qu'en 2014.

B- Des dépenses contenues et optimisées

1- Optimiser et contenir les dépenses de fonctionnement pour répondre aux besoins nouveaux

- a) *La maîtrise des dépenses de fonctionnement par la mise en place de démarches internes innovantes*

En matière d'achat, la Région Centre est la première région à déployer une politique d'achat, fondée sur une équipe d'acheteurs professionnels. En professionnalisant la démarche d'achats publics et en développant l'attractivité de la Région en sa qualité de

donneur d'ordres, l'objectif initial était de réaliser près de 7 M€ d'économies entre 2013 et 2015. Ainsi, en 2013, l'objectif (1,4 M€) a été dépassé pour atteindre 2,5 M€. En 2014, l'objectif de gain a été fixé à 3,9 M€ (2,35 M€ en investissement et 1,55 M€ en fonctionnement). Pour l'année 2015, cet objectif est de 4,255 M€ (3,527 M€ en investissement et 0,728 M€ en fonctionnement). Sur l'ensemble de la période, l'objectif initial sera largement dépassé avec une économie de près de 9,55 M€.

Forte d'une stratégie d'optimisation de la dépense publique en réalisant des économies d'achats dans une démarche responsable, durable et respectueuse des fournisseurs comme du tissu économique local, la Région Centre a porté la création de l'association Centr'achats, première centrale d'achats territoriale au niveau d'une Région, les structures associées de la Région, les lycées et les CFA, les collectivités territoriales, les opérateurs de l'Etat en Région ainsi que les universités peuvent adhérer à cette association. Ayant vocation à gérer des familles d'achats telles que l'énergie, les fournitures de bureau ou encore les denrées alimentaires, Centr'achats met à disposition de ses adhérents des accords-cadres ou des marchés à bons de commandes (130 adhérents à ce jour).

La Région est par ailleurs membre fondatrice, au même titre que cinq autres régions, de l'association Epsilon dont la vocation première est de favoriser et de développer la culture de la mutualisation et du travail collaboratif dans les domaines des systèmes d'informations et du numérique. D'autres projets de mutualisation des achats sont en cours de réflexion avec d'autres régions, notamment pour diminuer les coûts de gestion des bourses.

La Région a ainsi contenu l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement à + 1,79 % en 2013 alors qu'elles ont progressé en moyenne de + 2,9 % toutes collectivités territoriales confondues (+ 2,4 % pour les Régions).

Si l'achat public constitue un levier important en termes d'économies, la Région Centre entend également rénover, simplifier et optimiser ses interventions externes ainsi que ses procédures internes. Ainsi, les stratégies de pilotage, de contrôle de gestion et d'évaluation des politiques publiques ont permis, en 2012, l'audit de 12 structures associées majeures donnant lieu à plusieurs arbitrages et conduisant à une diminution des participations régionales d'environ 0,350 K€ ainsi qu'à une optimisation des fonds de roulement à deux mois. En amont, la Région encourage les dialogues de gestion avec ses partenaires afin de dégager des marges de manœuvre sur les dotations versées chaque année aux lycées, aux établissements de formation sanitaire et sociale ainsi qu'aux CFA.

De même, conformément à l'ambition de la Région Centre d'incarner une collectivité exemplaire, l'ensemble des services se sont engagés dans une démarche de simplification administrative afin d'être plus efficace et de renforcer la lisibilité de l'action régionale (dématérialisation financière, usage de la carte d'achat, amélioration de la gestion des flux d'informations, simplification de la gestion des subventions et de l'achat, allègement du processus des Commissions permanentes régionales, optimisation des outils de pilotage, adaptation des aides économiques...). Depuis 2009, aucun poste n'a été créé dans les services de la Région, ce qui a permis de contenir l'évolution des charges de personnel. Les créations de nouveaux services (achats notamment) ont été rendues possibles par des réorganisations et des redéploiements de postes.

L'accélération de la mise en œuvre des réformes au plan national, de nature à favoriser la clarification des compétences de l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics, participera également à une plus grande efficacité de la dépense publique.

b) Le parachèvement du transfert du bloc de compétence « formation professionnelle » aux régions

Ainsi, sans attendre le projet de loi portant nouvelle organisation du territoire de la République, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale parachève le transfert du bloc de compétence « formation professionnelle et apprentissage » aux régions et en réorganise la gouvernance entre les niveaux national et régional.

A compter du 1^{er} janvier 2015, les régions seront chargées d'organiser et de financer le service public régional de la formation professionnelle afin de garantir l'accès à la qualification à l'ensemble des publics, y compris ceux qui relevaient encore de la compétence de l'Etat avant la loi du 5 mars 2014 (personnes détenues, Français établis hors de France, personnes handicapées).

Si un article de la loi du 5 mars 2014 pose le principe et les modalités de la compensation financière de l'Etat aux régions, consécutivement aux nouveaux transferts de charges, cette question a été renvoyée à l'examen du projet de loi de finances pour 2015. Le coût de l'ensemble des transferts de compétences de l'Etat aux régions a été évalué à près de 165 M€ (dont 100 M€ pour la seule prise en charge des rémunérations des stagiaires handicapés et autres publics spécifiques). Pour la Région Centre, sur la base des dépenses engagées par l'Etat sur les trois dernières années, ces dépenses sont évaluées à 6,150 M€. Les droits à compensation des régions devraient faire l'objet d'une dotation budgétaire ou bien d'une affectation supplémentaire du produit de la TICPE perçu par l'Etat.

c) Le renforcement de la capacité d'intervention et la dimension stratégique de la Région dans le volet « compétences » de la réforme territoriale

Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit le transfert de nouveaux blocs de compétences aux Régions et la suppression de la clause générale de compétence pour les strates départementale et régionale afin de renforcer et de clarifier les compétences régionales. Les régions pourront adopter des schémas prescriptifs qui garantiront la cohérence des actions menées par les différents niveaux de collectivités pour le développement économique et l'aménagement du territoire.

Les compétences dans les domaines des transports et des collèges – jusque-là gérées par les Départements – devraient être transférées aux Régions à compter du 1^{er} janvier 2017. L'exercice de la compétence « transports » devrait comprendre les services de transport routier départementaux, les transports scolaires ainsi que la voirie départementale (domaine routier départemental, entretien et investissements routiers) tandis que l'exercice de la compétence « collèges » comprendrait le transfert de la propriété des collèges appartenant aux Départements ainsi que tout ce qui concerne le fonctionnement et l'investissement des collèges, l'hébergement et la restauration, la

gestion des personnels administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé (ATOSS) ainsi que d'autres compétences éducatives.

Dans le domaine économique, la Région deviendra la collectivité responsable du développement économique sur le territoire régional, notamment pour les politiques de soutien aux PME/PMI. Elle aura en charge l'élaboration d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDEII). Le rôle des Régions sera par ailleurs renforcé en matière de soutien à l'animation et à la gouvernance des pôles de compétitivité ainsi que dans le domaine des prises de participation.

Dans le domaine touristique, la région deviendra chef de file en charge d'un document de planification unique (schéma régional de développement touristique). Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la Région sera chargée de l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) portant sur les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, de lutte contre la pollution de l'air, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de logement, et de gestion des déchets.

Ces transferts de nouvelles compétences aux Régions devraient être accompagnés de nouveaux moyens financiers propres, dynamiques, qui permettront de mieux lier l'exercice des compétences par les collectivités territoriales d'une part, et leurs ressources fiscales d'autre part.

2- Maintenir l'investissement à un haut niveau (290 M€)

a) Une stratégie budgétaire favorisant un niveau d'investissement élevé

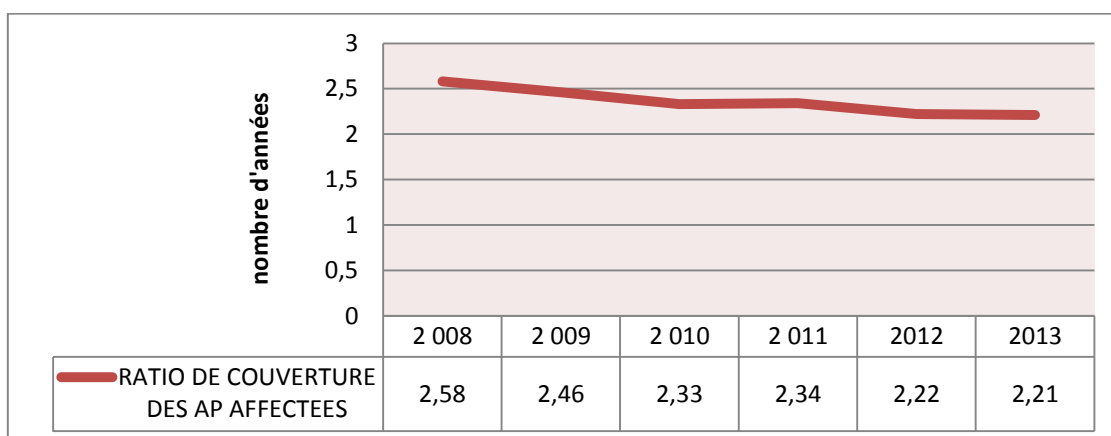
La Région poursuit sa stratégie budgétaire rigoureuse au service de l'investissement. La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue la condition *sine qua non* de cette stratégie : seules les dépenses dites « incontournables » évoluent (financement du TER, impact des décisions nationales en matière de charges patronales, par exemple). L'agence de notation Standard and Poor's relève que la « *volonté politique de préserver une bonne situation financière de la collectivité est forte, dans un contexte institutionnel, économique et financier défavorable* ».

La Région maintiendra son effort d'investissement pour soutenir les initiatives des territoires et les entreprises locales, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Il est à noter qu'au-delà du volume des crédits prévu en section d'investissement *stricto sensu*, les investissements liés aux deux crédits-baux servant au financement de 25 rames de TER et au Contrat de Performance Energétique (32 M€ de travaux dans 18 lycées de la Région) sont enregistrés, conformément à la réglementation comptable en vigueur, pour partie, en fonctionnement et tronquent le niveau réel d'investissement de la Région, lequel pourrait être augmenté, sur la période 2009-2015, de plus de 242 M€.

La nouvelle génération des contrats de plan Etat-Région pour la période 2015-2020, ainsi que la nouvelle responsabilité d'autorité de gestion des fonds européens permettront de renforcer l'articulation entre les différents niveaux stratégiques (fonds européens, Contrat de Plan Etat-Région, politiques régionales).

Avec la gestion pluriannuelle des crédits aussi bien en investissement (autorisations de programme) qu'en fonctionnement (autorisations d'engagement), la Région s'est dotée des outils appropriés permettant une grande souplesse et, in fine, une plus grande adaptation des interventions régionales aux nouveaux enjeux ou aux nouveaux besoins exprimés par les territoires.

Un ratio réglementaire fourni chaque année en annexe du compte administratif permet d'apprécier la capacité de la Région Centre à absorber en nombre d'années de crédits paiement les engagements juridiques pluriannuels.



A fin 2013, ce ratio s'établissait à 2,21 années pour l'investissement. Il s'est amélioré sur les cinq derniers exercices, comme le montre le graphique ci-dessus.

b) Le maintien des grands équilibres par une gestion financière rigoureuse

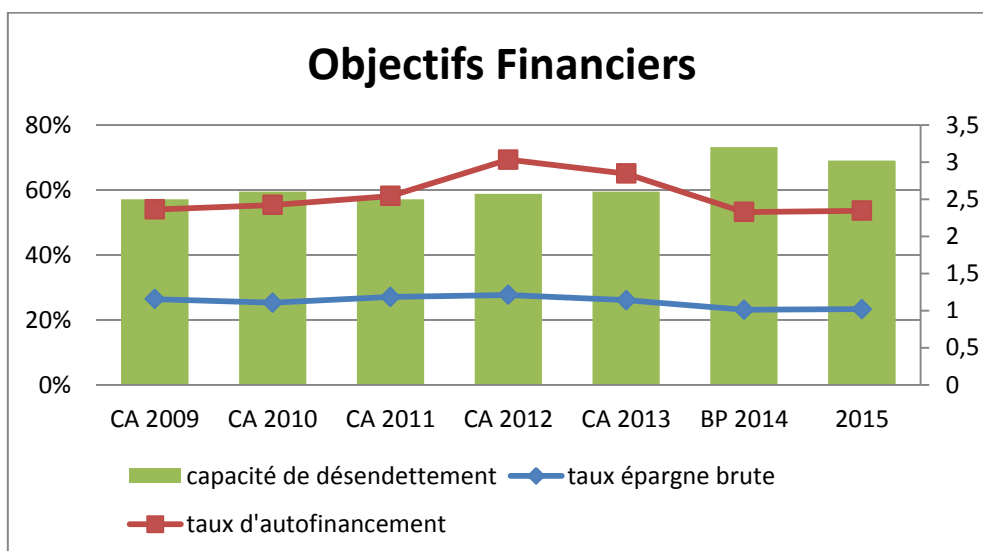
La notation de la Région Centre a été renouvelée en 2014. A l'instar de décembre 2013, la note Long Terme reste inchangée « AA » avec une perspective stable. A l'heure où certaines régions voient leur notation se dégrader notamment par l'abaissement de leur perspective, celle de la Région Centre reste stable, Standard & Poor's relevant dans son communiqué du 25 avril 2014 « une situation de liquidité positive, des engagements hors bilan très limités » ainsi que de « bonnes performances budgétaires ».

Cette gestion financière performante se double d'un suivi rigoureux de l'évolution des objectifs financiers dont la Région s'est dotée depuis 2005 :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement pour consolider l'épargne. L'épargne brute correspond à l'autofinancement généré par la Région sur sa section de fonctionnement (épargne brute/recettes de fonctionnement). Le taux d'épargne brute a été en moyenne de 23,5 % entre 2009 et 2014. Avec 22,8 % (ou 20,2 % avec TICPE retraitée en investissement) au BP 2014, le taux de la Région Centre reste au-dessus de la moyenne des régions (17,2% avec TICPE retraitée en investissement). Le développement d'une politique d'achat, avec la rationalisation et l'optimisation des dépenses, contribuera à maintenir ce ratio à un bon niveau dans les années à venir.
- maintenir les capacités d'investissement de la Région. La préservation des capacités d'investissement de la Région suppose un maintien de son épargne nette (épargne brute moins le remboursement de la dette en capital). Pour les BP 2009 à 2014, le volume moyen de l'épargne nette était de 160,49 M€, soit

supérieur à l'objectif de 150 M€ permettant d'autofinancer plus de la moitié des investissements.

- maîtriser l'endettement. La capacité de désendettement mesure le temps que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle y affectait la totalité de son épargne brute. Celle-ci, au BP 2014, est inférieure à 3 ans pour la Région Centre (soit l'objectif fixé) alors que la moyenne des régions est de 5 ans et 11 mois.



c) Une optimisation constante de l'ingénierie financière

Le pilotage global du budget régional s'inscrit également dans une volonté affirmée de maîtriser l'évolution du recours à l'emprunt tout en maintenant un niveau d'investissements cohérent avec les nouveaux enjeux de la Région (contractualisation, fonds européens...). Dans cette optique, l'évolution du stock de dette est également examinée avec la plus grande attention. Au 31/12/2013, l'encours global de dette est passé de 633,4 M€ à 601,6 M€ soit un désendettement de plus 31,8 M€. Ce désendettement, qui représente un boni par habitant de plus de 12 €, permettra à la Région de prendre en charge de nouvelles compétences et les investissements afférents.

i. Une gestion de la dette lisible et sécurisée

Des financements sécurisés dans un contexte de taux historiquement bas

Depuis quelques années, la logique de financement de projets prévaut en termes de recours à l'emprunt des collectivités. La région a su s'inscrire dans cette dynamique en contractualisant avec des acteurs majeurs du financement du secteur public. Ce sont ainsi près de 396 M€ de conventions signées avec la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts qui sont mobilisables par tranches d'emprunt jusqu'en 2018.

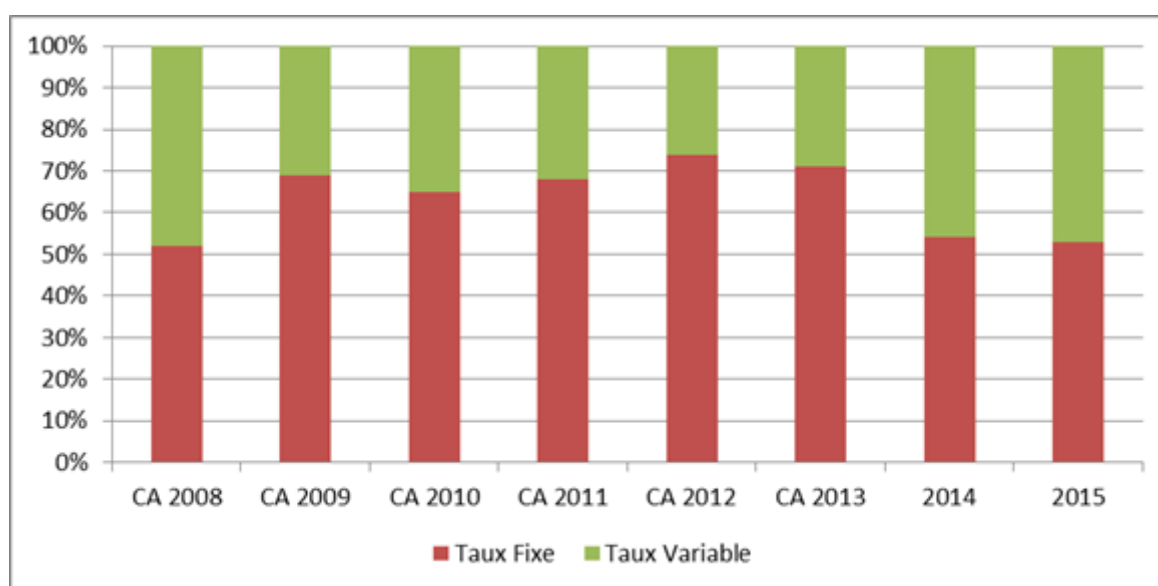
Ces conventions couvrent une partie importante du besoin de financement des investissements structurants de la Région (politiques Lycées, Enseignement Supérieur, Apprentissage, Infrastructures dont ferroviaires...) et peuvent être mobilisées, à tout moment, à des conditions financières performantes (Euribor 3 mois + marge 0,598 %

sur l'emprunt d'équilibre 2013 de 20 M€, soit un taux global de 0,896 %). Dans un contexte global actuellement orienté vers une diminution des marges bancaires, cette souplesse contribue à la maîtrise des principaux indicateurs liés à la gestion de la dette.

Une évolution maîtrisée du stock de dette

La stratégie de gestion de dette à poursuivre sur l'année 2015 doit être réactive de manière à s'appuyer sur les opportunités offertes par les marchés financiers tout en assurant le suivi des principaux indicateurs suivants :

- **Profiter des conditions de marchés performantes** avec un rééquilibrage des conventions sur des index variables ou révisables dans l'objectif de tendre vers une répartition de l'encours équilibrée (50 % taux fixe / 50 % taux variable) :



- **Optimiser le taux moyen de la dette directe** de manière à ce que le service de la dette reste un poste de dépenses minimisé sur l'ensemble du budget. **Ce taux moyen**, compte tenu des arbitrages en taux variable réalisés tout au long de l'année 2014, **devrait logiquement s'améliorer et fixer en deçà de 2,30 %** au début 2015 soit une bonification de près de 30 points de base par rapport à fin 2013.

Cette stratégie de gestion long terme, dans un contexte de prise en charge de nouvelles compétences, doit nécessairement s'accompagner d'innovation en termes de gestion de trésorerie dans l'objectif de fluidifier au quotidien l'exécution budgétaire.

ii. Une gestion de trésorerie dynamisée par la mise en place de nouveaux outils

Une trésorerie optimisée

Du fait des nouveaux transferts de compétences dont, notamment, la prise en charge de la gestion des fonds européens, le portage de trésorerie devrait prendre de l'ampleur sur les prochains exercices. De manière à anticiper ces nouveaux enjeux, un travail sur les outils de trésorerie a d'ores et déjà été anticipé avec :

- **Le renforcement du plan de trésorerie régional** de manière à mieux appréhender les grandes échéances tant en recettes qu'en dépenses. Un travail tout au long de la chaîne de dépenses (des directions opérationnelles jusqu'à la paie régionale) est, de ce fait, mené et est confronté au calendrier prévisionnel de perception des recettes.
- **De nouveaux outils de gestion court terme** ont été déployés sur l'année 2014 de manière à optimiser la gestion de trésorerie. Ainsi, même si l'utilisation des lignes de trésorerie reste la base de la gestion court terme, le lancement, sur 2014, d'un programme de Billets de Trésorerie de 100 M€ et l'accélération de son utilisation en 2015 permettent aujourd'hui d'appréhender sereinement les nouveaux enjeux.

Une diminution des frais financiers grâce à l'émission de billets de trésorerie

La notation de la Région Centre a ouvert de nouvelles perspectives sur la gestion de trésorerie notamment par le lancement d'un programme de Billets de trésorerie de 100 M€.

Ce programme, finalisé en juillet 2014 et noté « A-1+ » par Standard and Poor's, soit la meilleure notation possible, va permettre d'optimiser fortement la gestion de trésorerie, notamment, en permettant :

- **De réduire les coûts.** Si la gestion de court terme ne peut pas passer exclusivement par les billets de trésorerie et doit être nécessairement articulée avec les lignes de trésorerie, leur utilisation est gagnante en termes de frais financiers.
- Ainsi, à titre d'exemple, pour 25 M€ émis en billets de trésorerie sur 1 mois, **la Région économise plus des deux tiers des frais financiers soit 24 000 €** (aux conditions financières de juin 2014) par rapport au même montant porté par une ligne de trésorerie. Le gain est plus fort lorsque la maturité du billet est courte (une semaine à 1 mois), aussi la stratégie de la Région pour l'année 2015 est de procéder à des émissions sur des durées maximales de 1 mois de manière à rentabiliser l'ensemble du programme.
- **D'accroître la visibilité de l'action de la Région Centre** auprès des investisseurs potentiels notamment par la mise à jour annuelle du Dossier de Présentation Financière du Programme (document disponible sur le site de la Banque de France présentant le programme mais également les activités de l'émetteur).

Etude comparative des BP 2014 des régions de métropole (hors IDF et Corse)

- Annexe 1 : Population
- Annexe 2 : Soldes intermédiaires de gestion BP 2008-2014 Région Centre

I. Les **recettes** des régions

- Annexe 3 : Répartition des recettes : investissement, fonctionnement, emprunt
- Annexe 4 : Répartition des recettes : dotations, fiscalité, emprunt
- Annexe 5 : Produits attendus de l'imposition sur les cartes grises
- Annexe 6 : Part des ressources financières et fiscales dans les recettes totales

II. Les **dépenses** des régions

- Annexe 7 : Répartition des dépenses : investissement, fonctionnement, annuité de la dette et frais de personnel
- Annexe 8 : Frais de personnel en € par habitant

III. La **dette**

- Annexe 9 : Encours et annuité de la dette
- Annexe 10 : Annuité de la dette en € par habitant

IV. Les **ratios**

- Annexe 11 : Epargne brute et nette
- Annexe 12 : Epargne brute en € par habitants
- Annexe 13 : Epargne nette en € par habitant
- Annexe 14 : Financement de l'investissement
- Annexe 15 : Evolution de la capacité de désendettement comparée (2004 – 2014) entre la région Centre et la moyenne des autres régions

ANNEXE 1

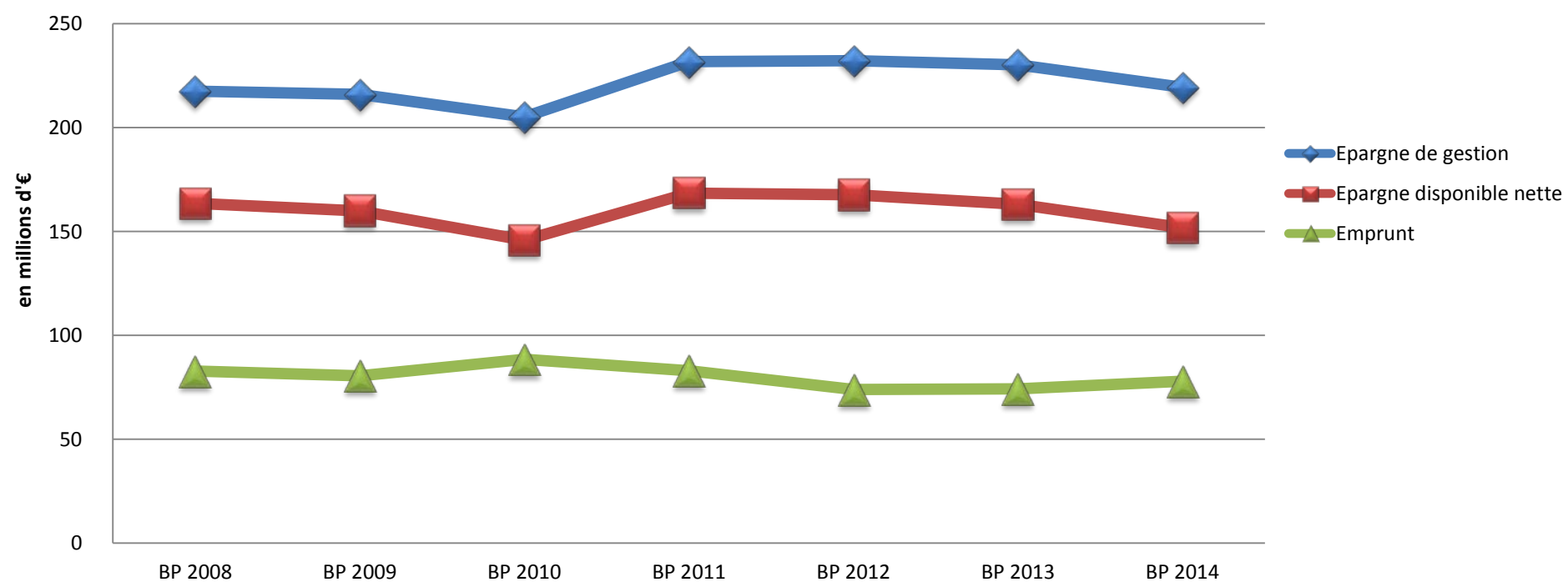
	<i>Rang 2014</i>	Population 2013 (données INSEE au 01/01/2010)	Rappel Population 1999	Taux d'évolution 1999 ⇨ 2013	Population 2014 (données SFL-FORUM juillet 2014)
Alsace	12	1 845 687	1 734 145	6,4%	1 852 325
Aquitaine	5	3 232 352	2 908 359	11,1%	3 254 233
Auvergne	17	1 347 378	1 308 878	2,9%	1 350 682
Bourgogne	15	1 642 115	1 610 067	2,0%	1 642 734
Bretagne	6	3 199 066	2 906 197	10,1%	3 217 767
Centre	9	2 548 065	2 440 329	4,4%	2 556 835
Champagne-Ardenne	18	1 335 923	1 342 363	-0,5%	1 336 053
Franche-Comté	19	1 171 763	1 117 059	4,9%	1 173 440
Languedoc-Roussillon	8	2 636 350	2 295 648	14,8%	2 670 046
Limousin	20	742 771	710 939	4,5%	741 072
Lorraine	10	2 350 920	2 310 376	1,8%	2 350 657
Midi-Pyrénées	7	2 881 756	2 551 687	12,9%	2 903 420
Nord-Pas-de-Calais	3	4 038 157	3 996 588	1,0%	4 042 015
Basse-Normandie	16	1 473 494	1 422 193	3,6%	1 475 684
Haute-Normandie	13	1 836 954	1 780 192	3,2%	1 839 393
Pays de la Loire	4	3 571 495	3 222 061	10,8%	3 601 113
Picardie	11	1 914 844	1 857 834	3,1%	1 918 155
Poitou-Charentes	14	1 770 363	1 640 068	7,9%	1 777 773
PACA	2	4 899 155	4 506 151	8,7%	4 916 069
Rhône-Alpes	1	6 230 691	5 645 407	10,4%	6 283 541
TOTAL métropole (hors Ile-de-France et Corse)		50 669 299	47 306 541	7,1%	50 903 007

ANNEXE 2

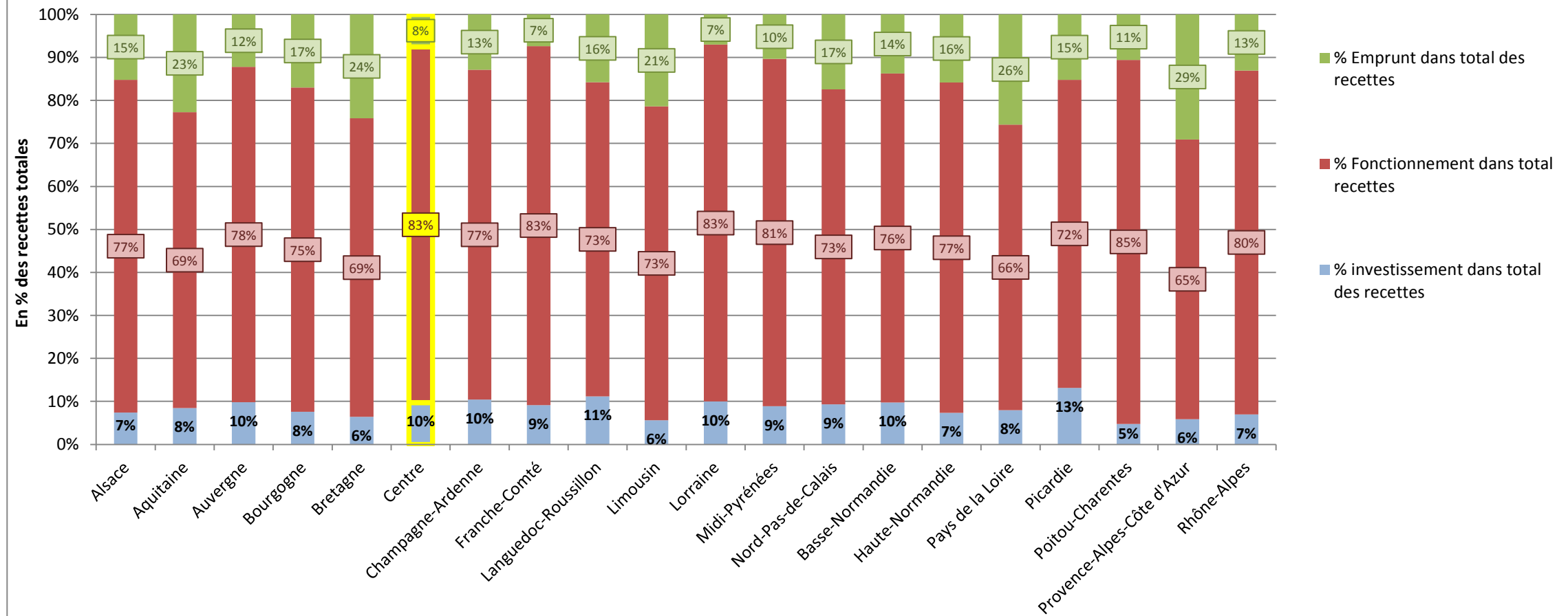
avec gestion déléguée des fonds européens

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	BP 2008	BP 2009	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2014
EPARGNE DISPONIBLE							
+ Recettes de gestion	798 204 700	835 057 600	832 982 374	867 270 000	881 936 300	888 891 530	881 921 121
- Dépenses de gestion	580 596 000	618 987 100	627 817 835	635 535 000	649 655 700	658 556 730	662 565 279
= Epargne de gestion	217 608 700	216 070 500	205 164 539	231 735 000	232 280 600	230 334 800	219 355 842
- Intérêts de la dette	18 400 000	20 100 000	18 100 000	19 900 000	20 828 000	19 495 000	18 587 405
= Epargne brute	199 208 700	195 970 500	187 064 539	211 835 000	211 452 600	210 839 800	200 768 437
- Remboursement de la dette en capital	35 600 000	36 000 000	41 300 000	43 300 000	43 805 000	47 750 000	49 000 000
= Epargne disponible (nette)	163 608 700	159 970 500	145 764 539	168 535 000	167 647 600	163 089 800	151 768 437
+ Dépenses d'investissement	321 740 700	307 560 700	307 560 700	325 936 900	313 557 200	308 268 600	301 845 800
- Recettes d'investissement	75 332 000	66 144 300	73 296 161	74 401 900	71 909 600	70 878 800	72 177 363
= Besoin de financement en investissement	246 408 700	241 416 400	234 264 539	251 535 000	241 647 600	237 389 800	229 668 437
EMPRUNT	82 800 000	80 500 000	88 500 000	83 000 000	74 000 000	74 300 000	77 900 000

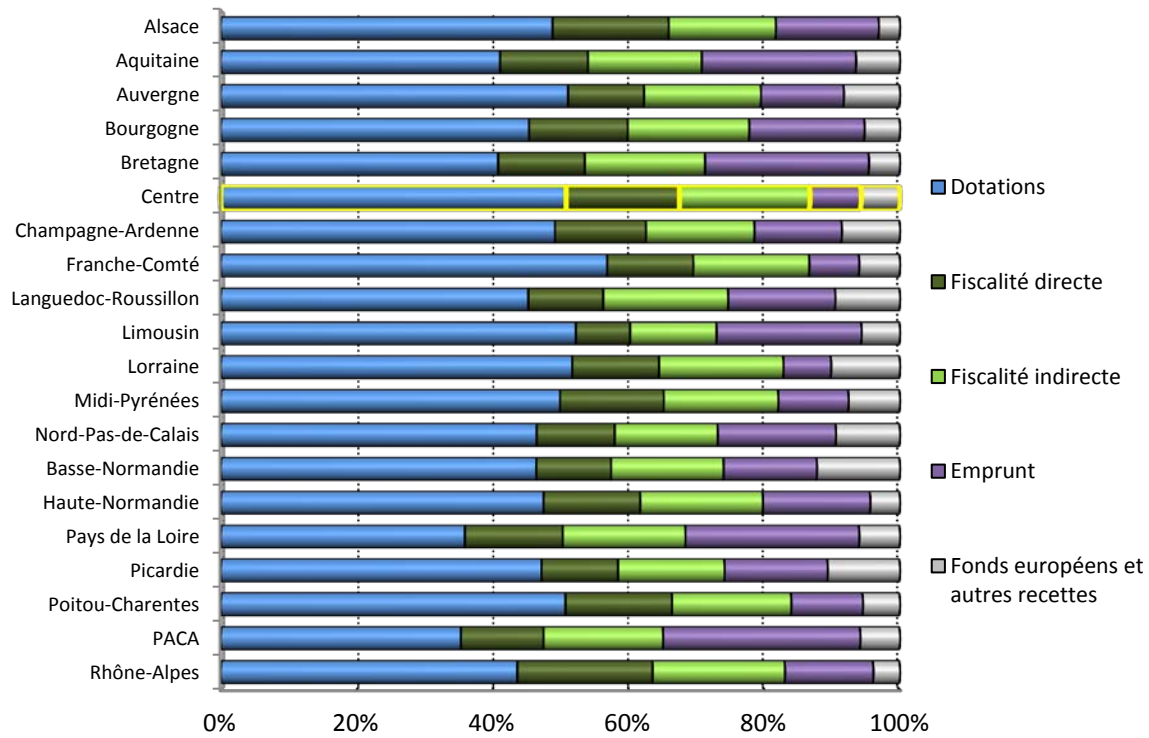
Evolution des soldes intermédiaires de gestion - Région Centre (BP 2008-2014)



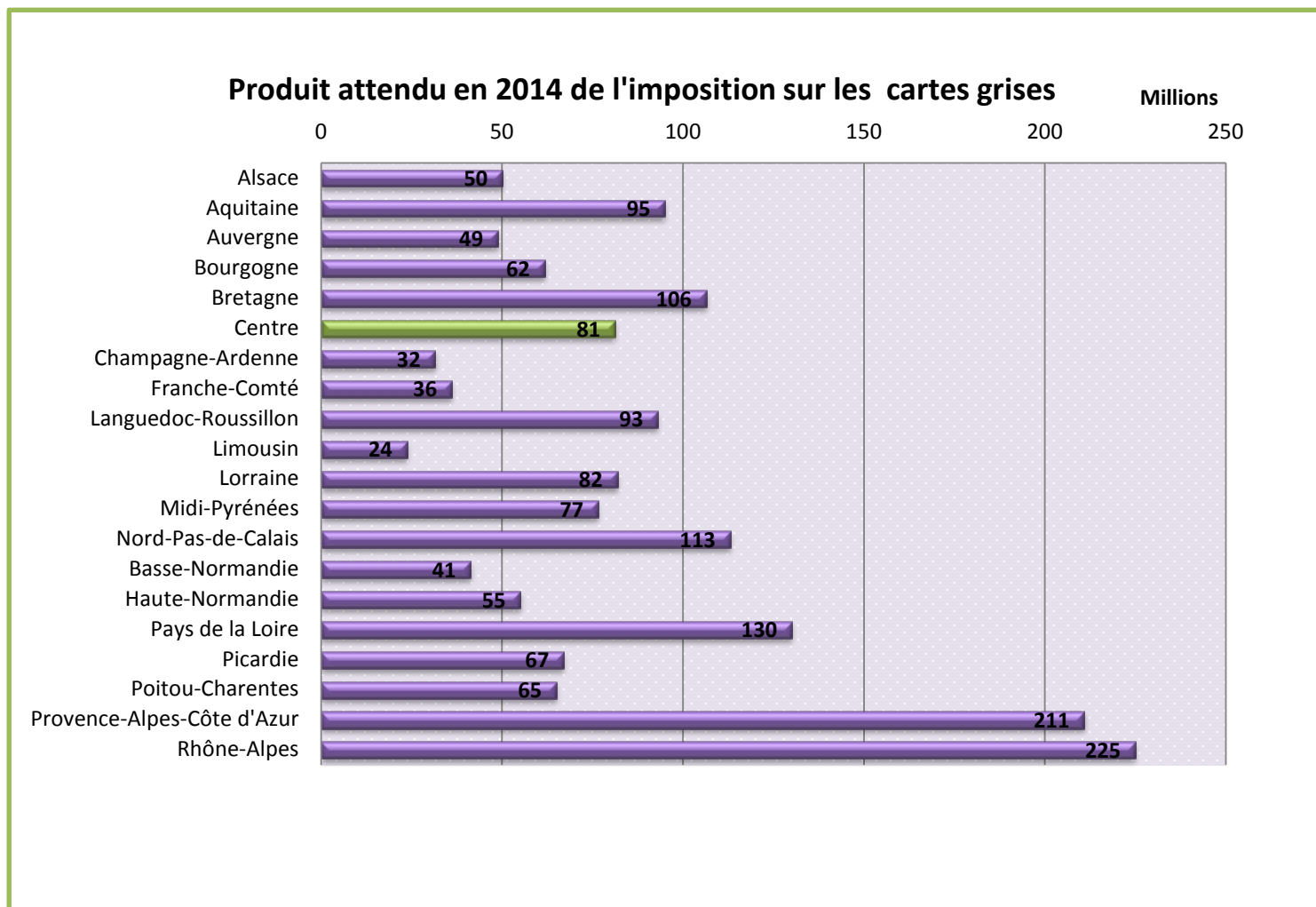
Répartition des recettes : investissement, fonctionnement, emprunt (BP 2014)



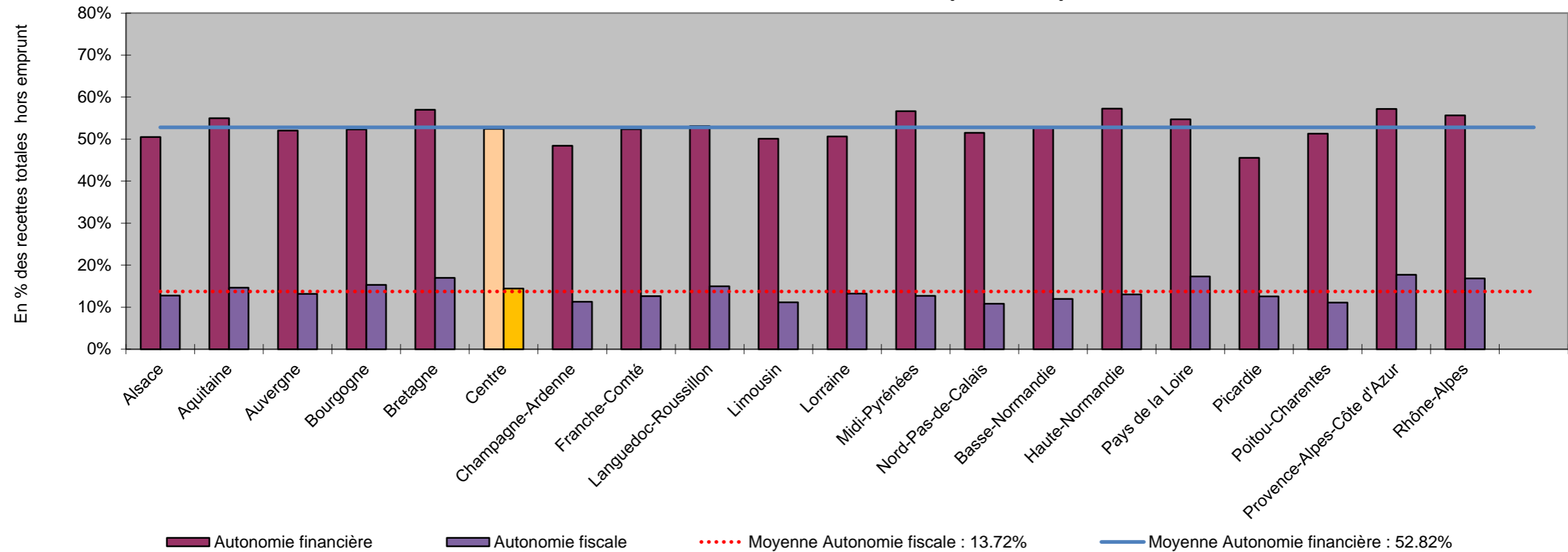
Répartition des recettes : dotations, fiscalité, emprunt (BP 2014)



ANNEXE 5



Autonomies financière et fiscale (BP 2014)



Prévue par la loi organique de 2004, l'autonomie financière retient une définition des **ressources propres** particulièrement extensive. Ces ressources propres se composent de la CDA, la CVAE, l'IFER, la dotation de neutralisation, la taxe sur les cartes grises, la taxe sur permis de conduire, la TICPE compensation, modulation, majoration ainsi que les produits financiers.

Le ratio d'autonomie fiscale n'a pas de définition officielle. Cette notion peut être considérée comme un indicateur plus rigoureux pour évaluer l'autonomie d'une collectivité car il n'est retenu dans sa définition que les recettes sur lesquelles les régions ont un pouvoir de taux : ce ratio se compose en effet de la TICPE modulation, TICPE majoration, la taxe sur les cartes grises et la taxe sur les permis de conduire.

Recettes totales hors emprunt Région Centre (BP 2014) : 954,1 M€

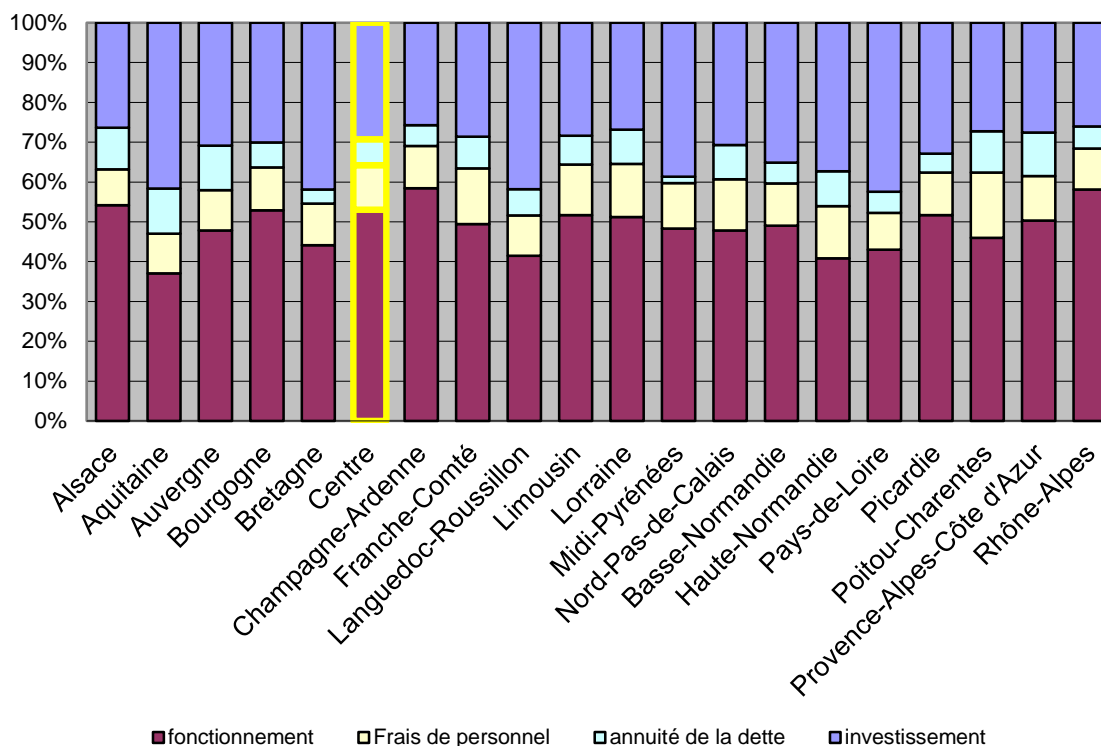
Ressources Propres Région Centre (BP 2014) : 500,3 M€

Autonomie financière (Ressources propres sur recettes totales hors emprunt) : **52,44 %**

Ressources Fiscales Région Centre (BP 2014) : 109,4 M€

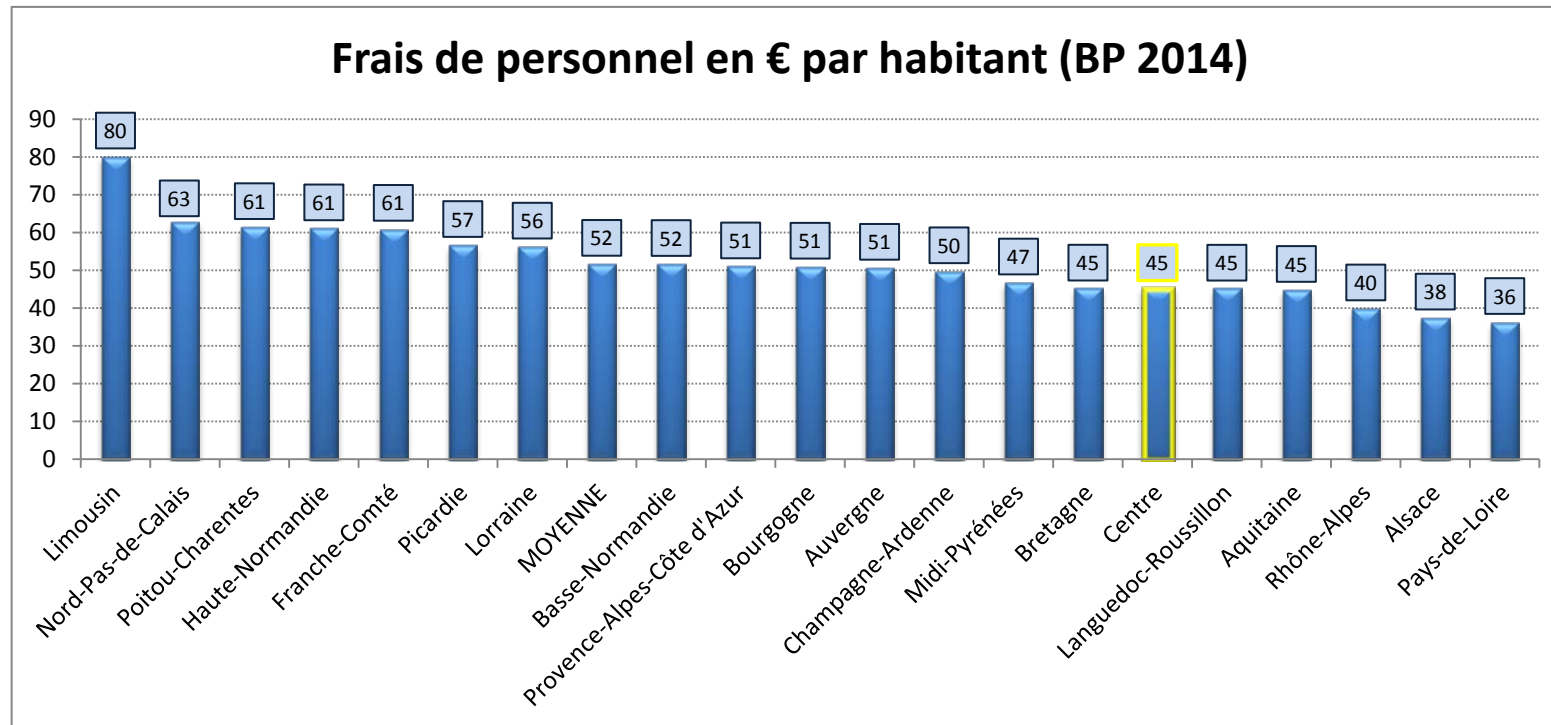
Autonomie fiscale (Ressources fiscales sur recettes totales hors emprunt) : **14,42 %**

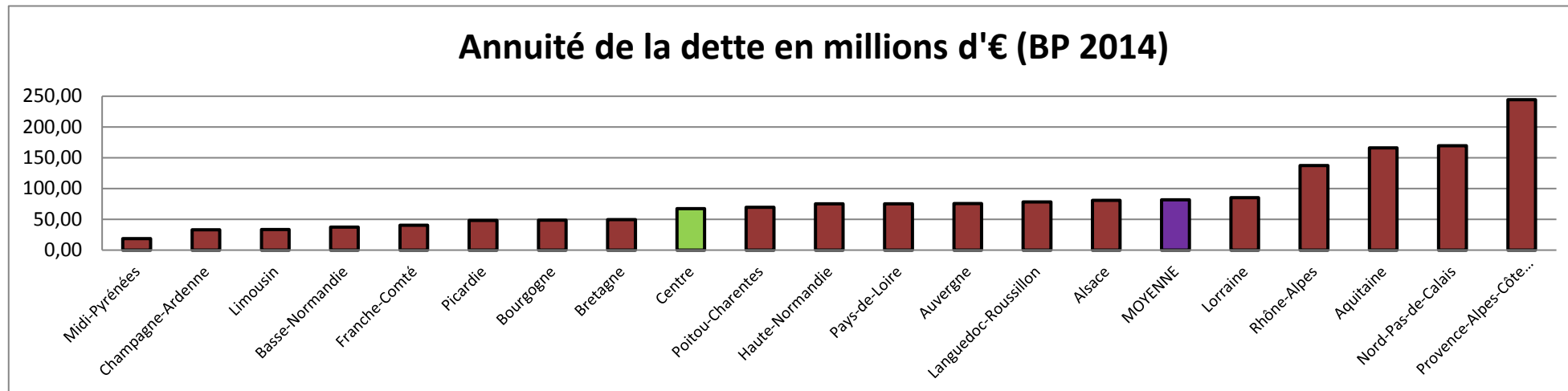
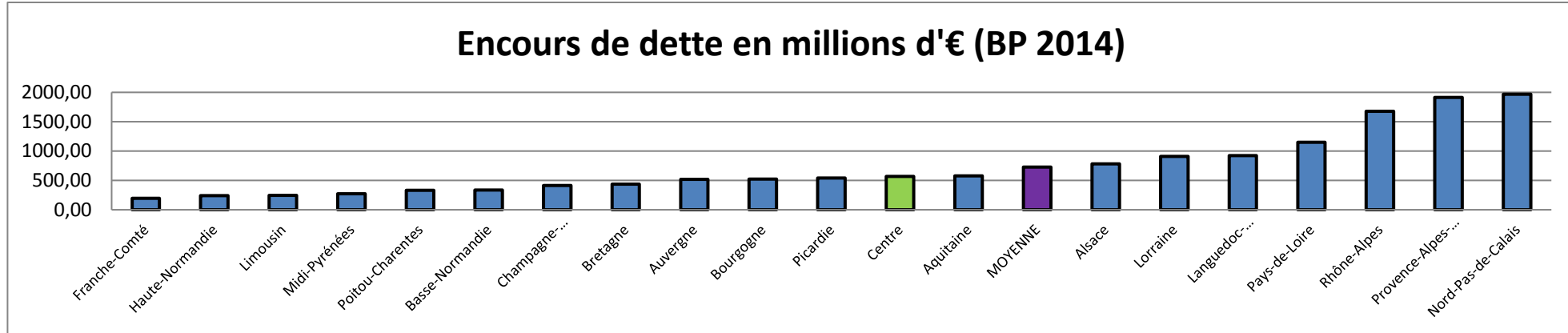
Répartition des dépenses : fonctionnement, frais de personnel, annuité de la dette et investissement (BP 2014)



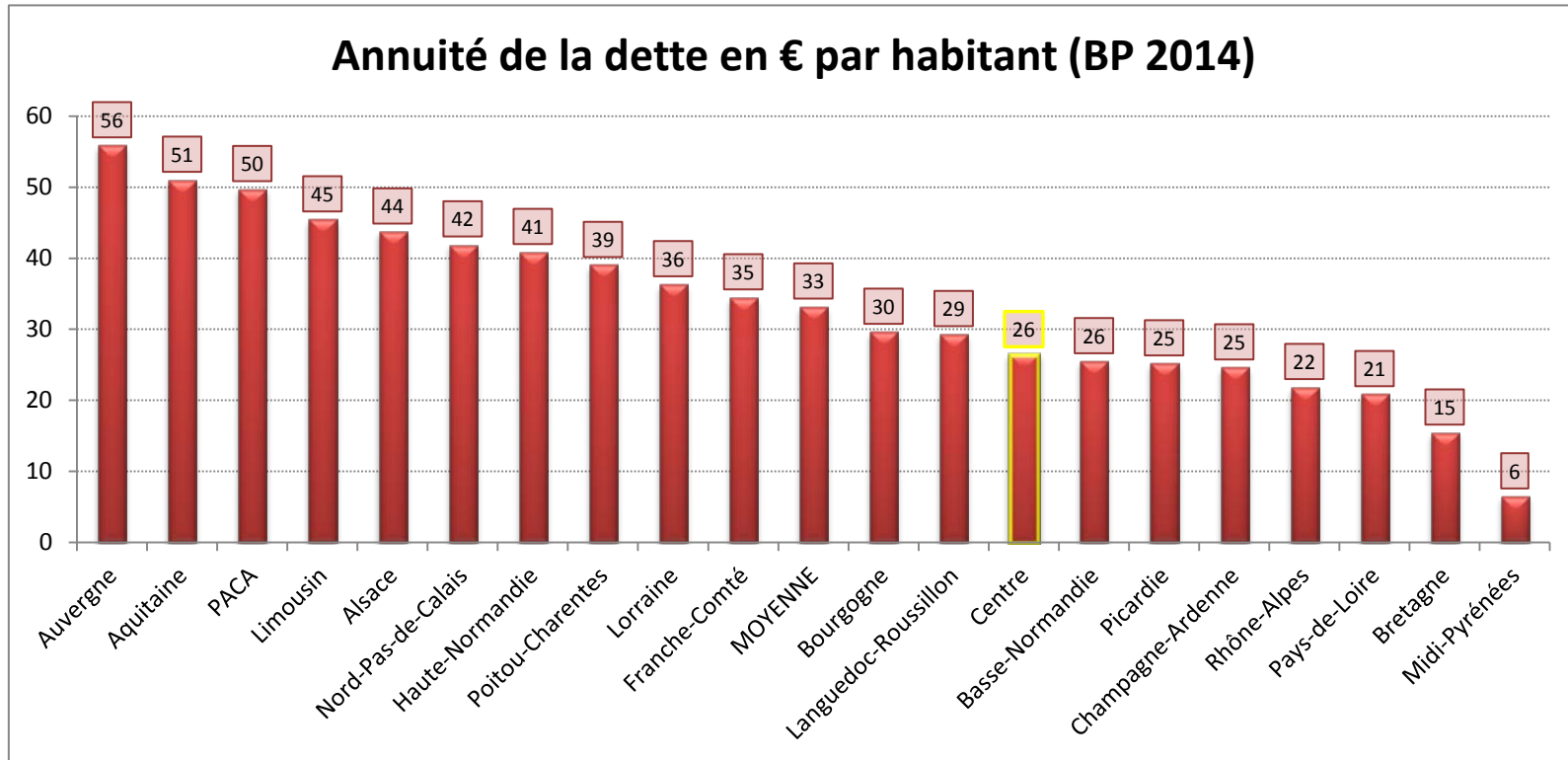
En M€ et en % des dépenses totales	Frais de personnel		Annuité de la dette		Investissement		Fonctionnement		Dépenses totales
	En M€	%	En M€	%	En M€	%	En M€	%	
Alsace	69,49	9%	81,07	10%	204,04	26%	419,31	54%	773,91
Aquitaine	145,90	10%	166,12	11%	610,40	42%	543,75	37%	1466,17
Auvergne	68,47	10%	75,50	11%	208,44	31%	322,87	48%	675,28
Bourgogne	83,75	11%	48,72	6%	232,89	30%	409,84	53%	775,19
Bretagne	145,38	10%	49,80	4%	582,66	42%	613,66	44%	1391,50
Centre	115,49	11%	67,59	7%	301,85	29%	547,08	53%	1032,00
Champagne-Ardenne	66,50	11%	32,93	5%	160,98	26%	365,63	58%	626,04
Franche-Comté	71,58	14%	40,49	8%	146,39	29%	252,79	49%	511,25
Languedoc-Roussillon	120,59	10%	78,32	7%	496,37	42%	492,27	41%	1187,54
Limousin	59,39	13%	33,70	7%	132,41	28%	241,10	52%	466,60
Lorraine	132,33	13%	85,45	9%	267,78	27%	510,17	51%	995,73
Midi-Pyrénées	135,87	11%	18,86	2%	459,37	39%	574,15	48%	1188,24
Nord-Pas-de-Calais	254,15	13%	169,58	9%	606,62	31%	945,60	48%	1975,95
Basse-Normandie	76,28	11%	37,66	5%	253,47	35%	353,57	49%	720,98
Haute-Normandie	112,44	13%	75,20	9%	319,96	37%	350,54	41%	858,14
Pays de la Loire	130,87	9%	75,20	5%	601,54	42%	610,04	43%	1417,66
Picardie	108,80	11%	48,37	5%	333,77	33%	525,27	52%	1016,21
Poitou-Charentes	109,24	16%	69,43	10%	181,84	27%	307,09	46%	667,60
PACA	251,00	11%	244,50	11%	620,74	28%	1131,67	50%	2247,90
Rhône-Alpes	250,95	10%	137,50	6%	637,45	26%	1424,72	58%	2450,61

ANNEXE 8

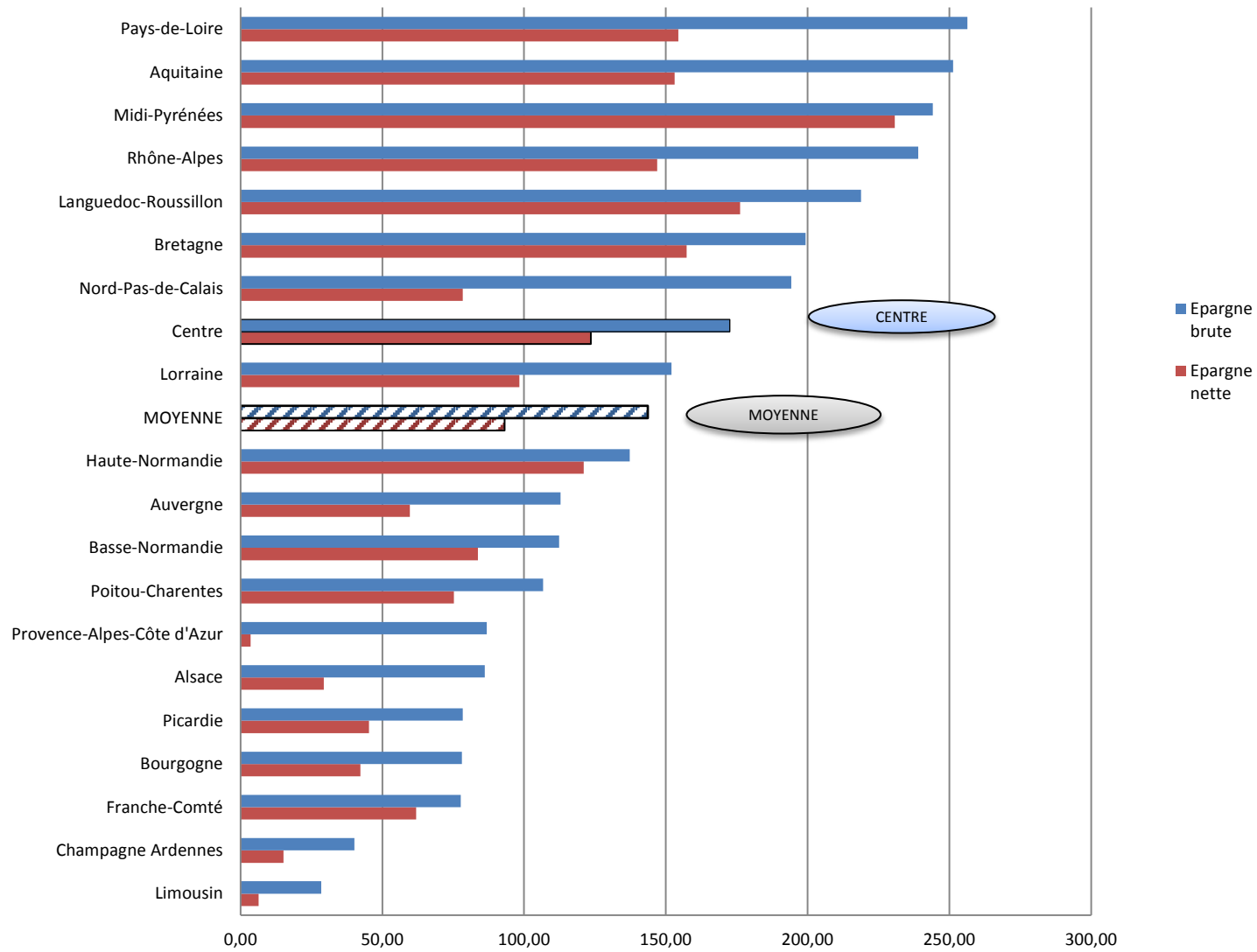




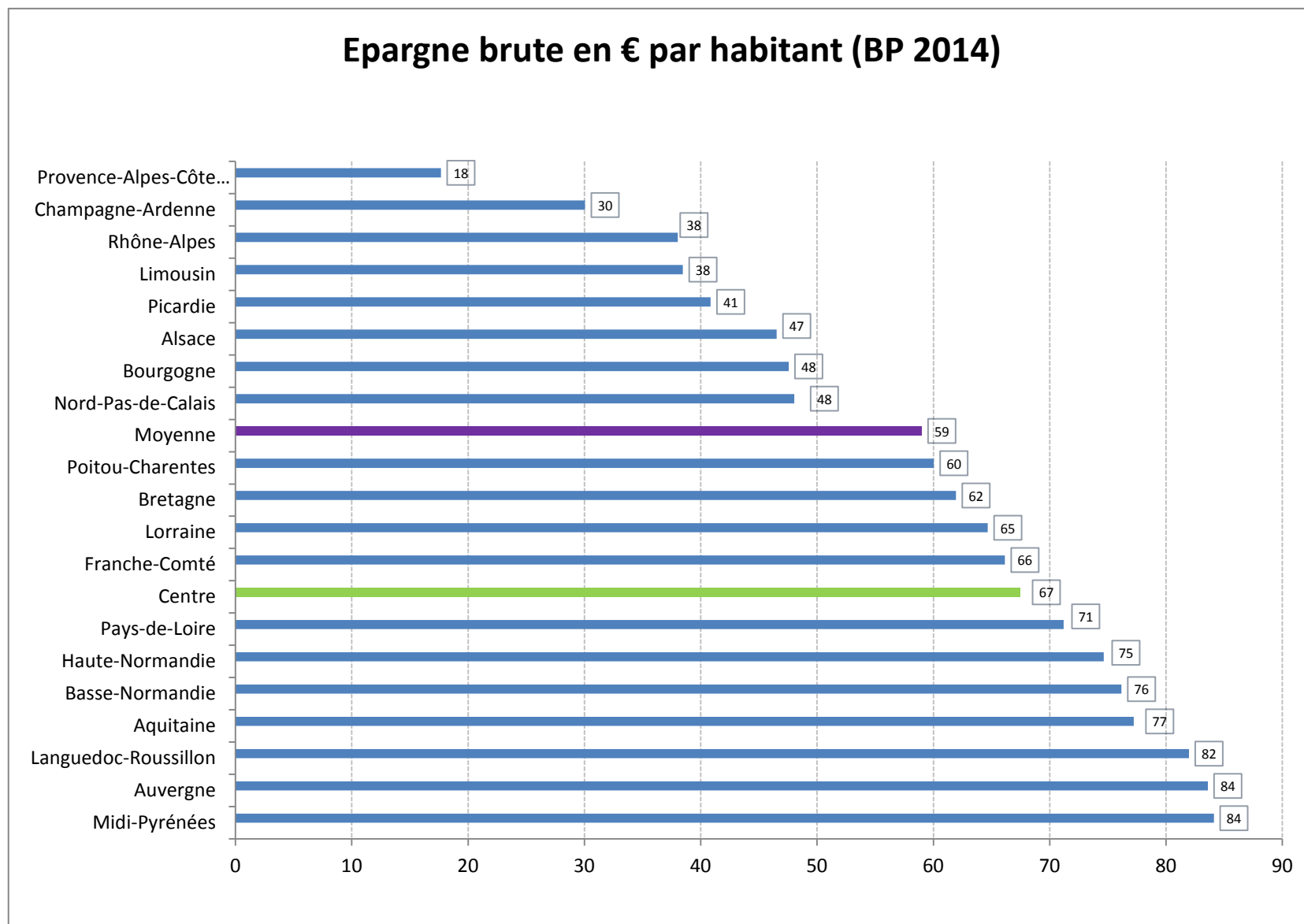
ANNEXE 10

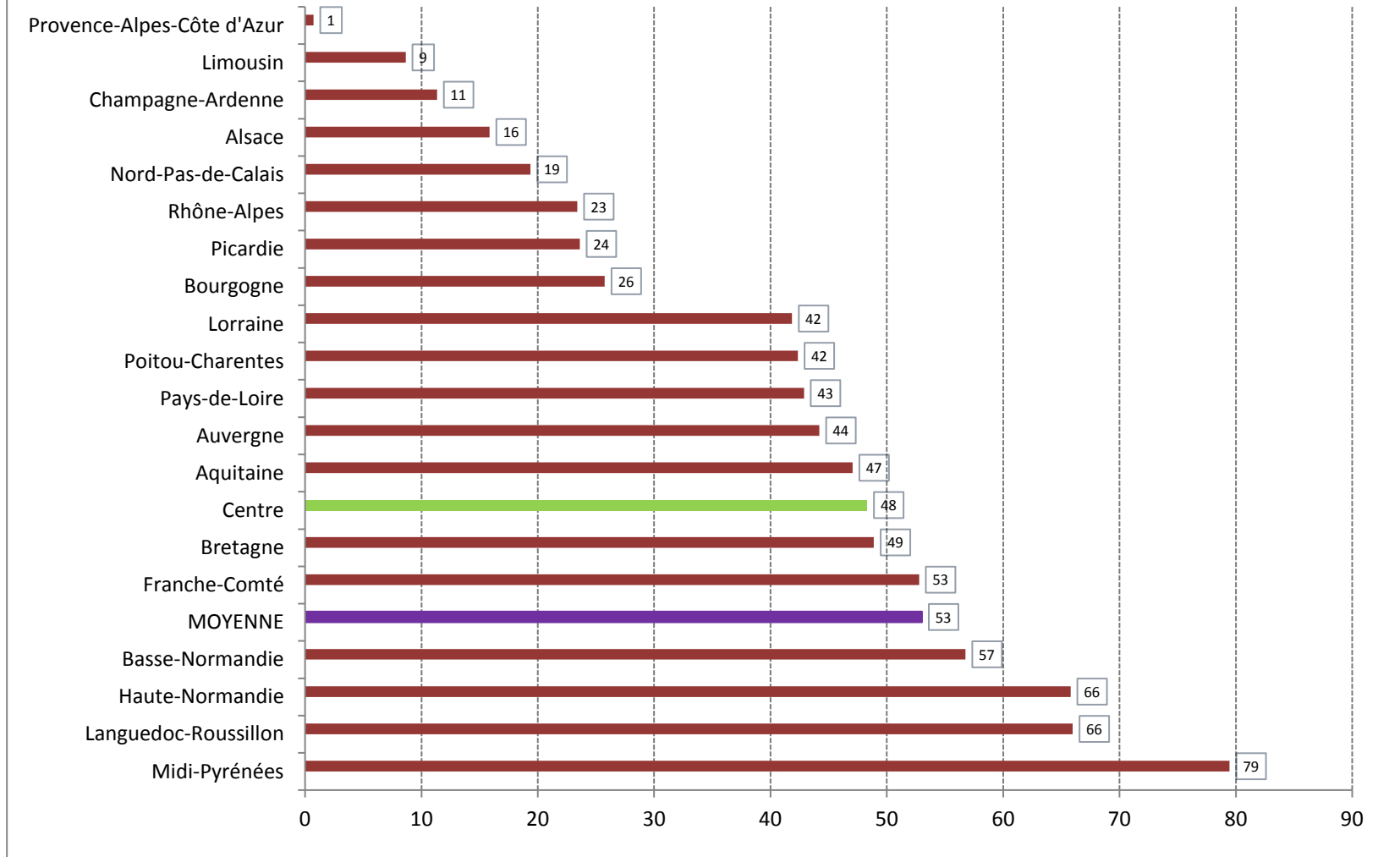


Epargne brute et nette en millions d'€ (BP 2014)

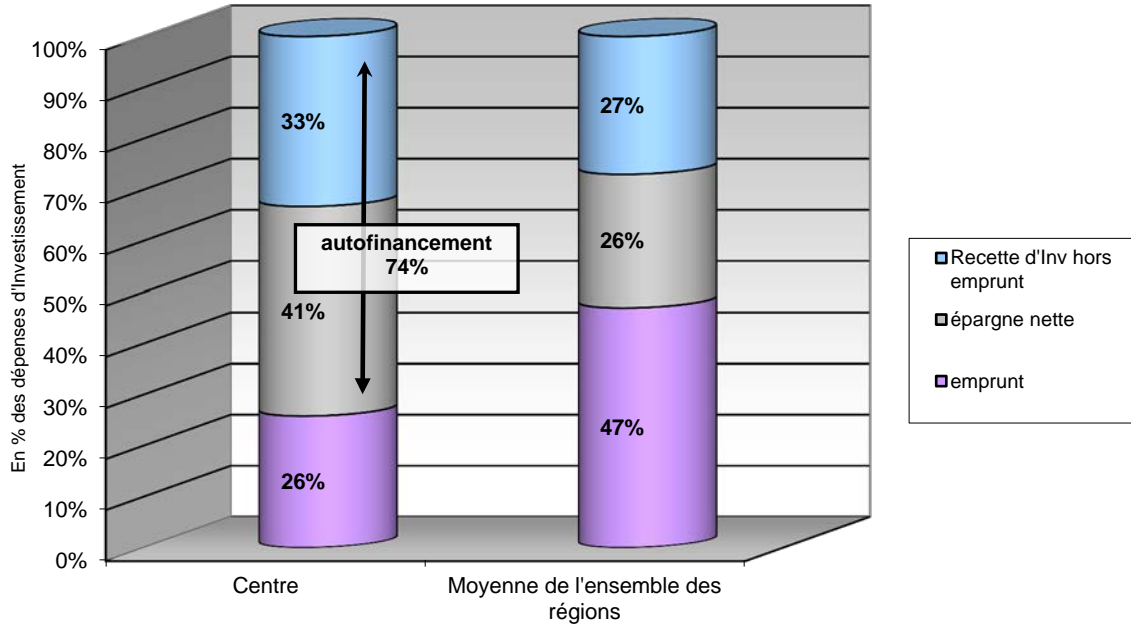


Epargne brute en € par habitant (BP 2014)

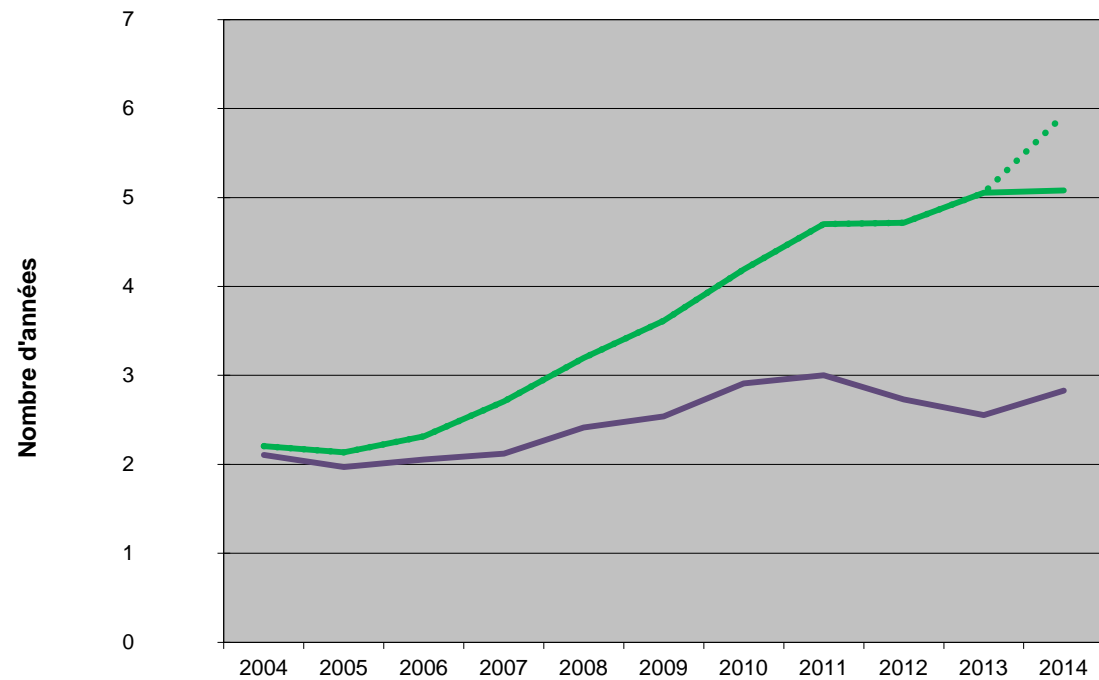


Epargne nette en € par habitant (BP 2014)

Financement de l'investissement : un taux d'autofinancement élevé en Région Centre (BP 2014)



Evolution de la capacité de désendettement comparée (BP 2004-2014)



Les données pour 2004 à 2013 comprennent les 20 régions métropolitaines (hors IDF et Corse). Pour 2014, la tendance est présentée avec et sans la région PACA, du fait de la dégradation de son épargne brute en raison de la résiliation de son contrat de crédit-bail.

